



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

sang

Question écrite n° 79844

### Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les revendications de l'union départementale-06 pour le don du sang bénévole concernant la loi sur la bioéthique transfusionnelle française et européenne. L'UD-06 rappelle que la transfusion française a, depuis des décennies, fait preuve de son excellence, tant par son savoir médical et scientifique que par son éthique « bénévolat, volontariat, anonymat et non profit ». L'Établissement français du sang est considéré comme le meilleur organisme public pour la transfusion sanguine et devrait pouvoir, avec l'aide financière de l'Europe, former les personnels médicaux, administratifs des pays européens sur les prélèvements sanguins et sur le traitement des produits. Elle souhaite que la France reste en matière de santé un exemple et qu'elle puisse exporter son savoir-faire vers les pays européens. L'UD-06 propose également que la carte Vitale intègre un certain nombre de données qui permettraient d'améliorer la prise en charge des patients notamment en cas d'urgence. Il s'agit, en particulier, de faire figurer sur la carte Vitale le groupe sanguin et les groupes receveurs, le dossier médical, et le don d'organes. Enfin, l'UD-06 souhaite que la carte des donneurs de sang soit reconnue comme une pièce officielle d'identité au même titre que le permis de chasse ou de conduire. Ce serait une réelle reconnaissance pour les donneurs de sang qui, grâce à leurs dons, permettent de sauver chaque année des milliers de vie en France. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur l'ensemble de ces propositions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79844

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juin 2010, page 6008

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)